

**dispositif  
dérogatoire  
PAERPA**

**INTERVENTION  
GRATUITE**

## PRESTATION DE RÉADAPTATION À DOMICILE

**Maintenir  
son autonomie**



**à domicile  
en toute sécurité**

### OBJECTIFS

- Sécuriser l'environnement  
*conseils en aménagement du logement et aides techniques en vue de prévenir le risque de chute*
- Entretenir son autonomie au quotidien
- Favoriser les interactions sociales et les sorties
- Accompagner et informer les aidants

### COMMENT SE DÉROULE LA PRESTATION ?

Un ergothérapeute intervient à domicile pendant plusieurs séances. Il analyse les besoins et les risques et propose les solutions adaptées.

### CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE PRESTATION :

1. Avoir plus de 60 ans
2. Présenter des difficultés dans les activités de la vie quotidienne
3. Avoir une prescription médicale de son médecin traitant ou spécialiste pour des séances de réhabilitation par un ergothérapeute à domicile
4. Résider sur le territoire d'intervention (*voir carte au verso*)

# PRESTATION DE RÉADAPTATION À DOMICILE



**Communes  
d'intervention**

Création : service communication de PRÉSENCE VERTE SERVICES - ne pas jeter sur la voie publique

Prestation de réadaptation portée par  
l'association de services à la personne



**PRÉSENCE VERTE SERVICES**

Sous le signe de la confiance

Contactez-nous :



**04.99.74.37.21**



**readaptation@presenceverteservices.fr**



**www.presenceverteservices.fr**



**Dispositif piloté par  
l'Agence Régionale de Santé**

